

## Allocation aux adultes handicapés, mobilisation nationale contre la "conjugalisation"

L'APF du Gers lance un appel à la manifestation qui se tiendra le jeudi 16 septembre dès 9 heures au marché



Allocation aux adultes handicapés, mobilisation nationale contre la "conjugalisation"

Lors de la conférence de presse tenue dans les locaux d'Auch vendredi 10 septembre, le représentant gersois d'APF France handicap, Anthony Drapeau Escalle, accueillait la directrice territoriale de l'Action associative du Gers et des Hautes-Pyrénées, Odile Le Galliotte. Il s'agissait avec d'autres membres d'APF Handicap 32, Michel Genin et Didier Lunardelli qui seront rejoints par Patricia Company, de l'association du monde du silence, de révéler leur grande colère contre la « conjugalisation » de l'allocation aux adultes handicapés.

Didier Lunardelli le dit clairement : « L'allocation d'Adulte handicapé subi une double peine à savoir qu'elle est en dessous du seuil de pauvreté avec 903,60 € par mois. Et si ce dernier s'installe avec une autre personne qui est salariée, son AAH peut être réduite à 0 €. Au mieux si le conjoint perçoit le SMIC, 1 500 € par mois, son AAH sera de 300 € ». D'où selon Didier Lunardelli « cela peut entraîner de la violence au sein du couple en raison de la dépendance financière du conjoint handicapé ».

Cette situation a été bloquée par la majorité parlementaire le 17 juin dernier lors du vote d'une disposition proposant de faire avancer cette situation. « Il est urgent de faire évoluer le texte qui sera à nouveau examiné par le Sénat le 12 octobre en 2ème lecture puis en commission mixte paritaire réunissant des représentants des deux assemblées quelques jours après », souligne Odile Le Galliotte.

**jeudi 16 septembre**